

**CONSEIL MUNICIPAL DE FRENEUSE**  
**COMPTE RENDU**  
**SEANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2018 A 20H30**

**Etaient présents** : MM. Didier JOUY, Patrick WINIESKI, Florence RAMIREZ, Guy DEFLINE, Yves PRUVOT, Jocelyne GAUTHEROT, Laurence FOUCHER, Rémi CLAUSNER, Maryse VADIMON, Anne-Marie CRESTE, Nordine MESSAR, Estelle BAUDRY, Vincent RADET, Virginie LAMBOTTE.

**Absents ayant donné pouvoir** : MM. Anne FRANCHI a donné pouvoir à Florence RAMIREZ, Jean-Michel PELLETIER a donné pouvoir à Guy DEFLINE, Annie BUSATA a donné pouvoir à Laurence OFUCHER, Létitia ANTONA a donné pouvoir à Anne-Marie CRESTE.

**Absents n'ayant pas donné pouvoir** : MM. René CORNIERE, Ali DJEBRI, Jean EONDA, Seydina MBAYE, Corinne MANGEL, Christine RIET, Joëlle HAMICHE.

Madame Anne-Marie CRESTE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance précédente.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**1- REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 820 000 € AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR LE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DE LA RUE LECLERC ET LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CABINET MEDICAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes ;

Vu le Budget Primitif 2018 de la commune de FRENEUSE qui prévoit notamment la réalisation d'emprunts d'un volume global de 820 000 € pour financer le programme d'investissements de la commune, en particulier les travaux de l'aménagement de la rue Leclerc et les travaux de construction du cabinet médical ;

Vu l'étude des différentes offres de prêt,

Vu l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2017-06 y attachées proposées par La Banque Postale et l'accord de principe sur le prêt de la Banque Postale,

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur WINIESKI, adjoint délégué aux finances, marchés publics et attribution de subventions, qui a remarquablement bien traité les conditions de l'emprunt proposé.

Monsieur WINIESKI rappelle que le budget primitif prévoit un prêt de 820 000 € pour les grands travaux de la rue Leclerc et de construction de cabinet médical ; le montant à emprunter a été calculé en tenant compte des subventions en attente de notification.

Il explique que plusieurs banques ont été consultées : la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'épargne, la Banque populaire et la Banque postale.

Après étude des propositions des établissements bancaires, l'offre la plus avantageuse, en fonction du taux, de la lisibilité des conditions, des modalités de rachat anticipé), est celle de la Banque postale avec un taux de 1,22 % sur une durée de 14 ans. Il précise que la Banque postale a baissé son taux initial.

Monsieur WINIESKI explique que l'offre négociée a été reçue très récemment et que Monsieur le Maire n'ayant pas la délégation du Conseil municipal, ce dernier doit délibérer pour l'autoriser à contracter le prêt.

Monsieur WINESKI ajoute que le décaissement est prévu le 24 août prochain, avec premier remboursement en décembre prochain.

Après avoir entendu l'Adjoint délégué aux finances, marchés publics et attribution de subventions,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** de contracter auprès de la Banque Postale un Contrat de Prêt d'un montant total de 820 000 € (huit cent vingt mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Score Gissler** : 1A

**Montant du contrat de prêt** : 820 000,00 EUR

**Durée du contrat de prêt** : 14 ans

**Objet du contrat de prêt** : financer les travaux d'aménagement de la rue Leclerc et de construction du cabinet médical

**Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2032**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

**Montant** : 820 000,00 EUR

**Versement des fonds** : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 24/08/2018, en une fois avec versement automatique à cette date

**Taux d'intérêt annuel** : taux fixe de 1,22 %

**Base de calcul des intérêts** : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

**Echéances d'amortissement et d'intérêts** : périodicité trimestrielle

**Mode d'amortissement** : constant

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Commission**

**Commission d'engagement** : 0,10 % du montant du contrat de prêt

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Madame LAMBOTTE, Conseillère municipale, demande quand vont démarrer les travaux. Il est annoncé que les travaux de la rue Leclerc devraient démarrer début septembre. Suite à la procédure de mise en concurrence, les entreprises choisies sont : TPN pour le lot 1 (gros œuvre, voirie) pour 1 019 640, 40 € HT, VIALUM pour le lot 2 (enfouissement et éclairage) pour 171 004 € HT, ALIO 3S pour le lot 3 (signalisation routière) ; pour ce lot, le montant exact n'est pas fixé, puisqu'il a été décidé de retirer quasiment l'ensemble des bornes inox prévues, le montant devrait être de l'ordre de 30 000 € HT. Le lot 4 (espaces verts) a été déclaré infructueux, faute d'offre. Ce lot sera remis en concurrence à la rentrée ; compte tenu de l'estimation du lot, des entreprises seront consultées directement. Monsieur le Maire prendra très prochainement une décision, sur délégation du Conseil municipal, pour attribuer les lots.

Concernant le cabinet médical, la procédure de mise en concurrence est en cours. Les attributions devraient être faites pour début septembre et le début des travaux est prévu début octobre.

Madame BAUDRY, Conseillère municipale déléguée à la vie associative, demande quand le cabinet sera fini. Il est répondu qu'il devrait être terminé pour la rentrée 2019, avant l'été ce serait mieux.

Monsieur DEFLINE, Adjoint délégué aux travaux, équipement, urbanisme, environnement et sécurité, dit que le chantier sera suivi de près et il fera très attention aux délais.

Monsieur CLAUSNER, Conseiller municipal, demande où en est la recherche de médecins. Monsieur le Maire répond qu'il est toujours en recherche active et que des annonces sont régulièrement publiées.

Monsieur DEFLINE fait part d'information sur deux médecins potentiellement intéressés. Madame BAUDRY se propose de les solliciter directement. Monsieur le Maire est d'accord.

Madame FOUCHER, Conseillère municipale déléguée à l'aide sociale, revient sur les travaux de la rue Leclerc et demande comment cela va se passer pour l'accès à l'église. Il est répondu que l'accès sera interdit certainement ponctuellement sur la période de novembre. Il est précisé que le maître d'œuvre va contacter Monsieur le Curé.

### **QUESTIONS DIVERSES**

~ Monsieur le Maire informe les élus que le 22 août prochain à 20h45 aura lieu une séance gratuite de cinéma en plein air sur le parking de la salle des fêtes. C'est une manifestation prise en charge par le département. En cas de mauvais temps, il y aura possibilité de repli dans la salle des fêtes. Le film diffusé sera « La Belle et la Bête » de 2017.

~ Monsieur le Maire informe que le Conseil municipal sera invité à se réunir le lundi 10 septembre à 20h30 pour la présentation d'un projet du groupe LAFARGES. Il souhaite vivement la présence des élus.

Il explique qu'il s'agit d'un projet d'aménagement du site des carrières avec une activité de remblaiement. Il est précisé que le PADD du PLU énonce un objectif de réhabilitation du site des carrières avec une activité économique. Cependant, si le conseil municipal l'accepte, le projet nécessitera une modification du PLU.

Monsieur le Maire dit que la contrepartie à exiger est l'aménagement d'une voie « verte » le long de la Seine.

L'ensemble des élus débat.

~ Madame VADIMON, Conseillère municipale, informe les élus de l'opération « quartier propre » tous les lundis, aux Belles Côtes. Un article va être publié dans le Courrier de Mantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire,  
Didier JOUY